



Hubert de Vauplane
Direction des affaires juridiques
Paribas

Actualités réglementaires

Privatisation. Experts indépendants

■ *Décret n° 98-1085 du 1^{er} décembre 1998 :
JO du 3 décembre 1998, p. 18221.*

Le décret n° 86-1140 du 24 octobre 1986, pris pour l'application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, a été modifié par le décret du 1^{er} décembre 1998. Ce dernier ouvre aux entreprises d'investissement la possibilité d'être désignées en qualité d'expert indépendant chargé d'évaluer ou de certifier la valeur des actions ou actifs cédés lors des opérations de transfert au secteur privé d'entreprises détenues indirectement par l'Etat, au même titre que les experts-comptables, les commissaires aux comptes, les établissements de crédit ou les compagnies financières.